



**Marmagne**  
Nature vive!

## FICHE D'INSCRIPTION « ACCUEIL DE LOISIRS »

Date limite de dépôt en mairie : Samedi 10 octobre 2020

### Séjour de toussaint 2020

Du lundi 19 octobre au vendredi 23 octobre 2020

Remarque :

- L'ouverture de l'accueil de loisirs est soumise dorénavant à un *minimum de 6 inscrits*.
- Nous nous réservons la possibilité de refuser des inscriptions si notre taux d'encadrement réglementaire était atteint (réglementation DDCSPP).

↓ **En raison de la crise sanitaire les horaires d'ouverture sont :**

**8H00 A 18H00** afin d'assurer la désinfection.

↓ **Tarif par enfant :**

*Attention :* les enfants scolarisés à Marmagne et habitant dans une autre commune ou les enfants dont les grands parents sont domiciliés à Marmagne bénéficient du tarif normal.

	<i>La 1<sup>ère</sup> journée sans repas</i>	<i>La 1<sup>ère</sup> journée avec repas</i>	<i>La journée avec repas</i>
<b>Tranche 1</b> De 0 à 400	3.69	6.55	9.87
<b>Tranche 2</b> De 401 à 586	4.40	7.82	11.80
<b>Tranche 3</b> Au-delà de 586€	5.12	9.08	13.72
<b>Extérieurs Marmagne</b>	9.73	17.27	26.04

↓ **\*attention : le goûter n'est pas fourni**

#### **L'enfant**

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

#### **Le responsable légal :**

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

N° sécurité sociale :

Téléphone :

Domicile :

Travail :

Portable :

Quotient familial CAF ou MSA (pour la tarification):

**Personnes à contacter en cas d'urgence (nom, téléphone) :**

**Personnes autorisées à prendre en charge l'enfant :**

	Matin	Repas	Après-midi
Lundi 19 octobre 2020			
Mardi 20 octobre 2020			
Mercredi 21 octobre 2020			
Jeudi 22 octobre 2020			
Vendredi 23 octobre 2020			

**Remarque : Il est conseillé aux parents ou à la personne qui est légalement responsable de l'enfant de souscrire une garantie individuelle accident.**

Autorisez-vous la mairie de Marmagne à utiliser les photos de votre enfant qui seraient prises au cours des activités par des personnes habilitées pour la promotion de l'accueil de loisirs, notamment dans le bulletin municipal et la page Facebook de la mairie ?  
0 oui                      0 non

Remarque : Nous demandons aux familles de respecter l'horaire de fermeture de la structure faute de quoi une pénalité de retard sera appliquée.

Marmagne, le :

Signature :

**Les pièces à fournir à l'inscription (si cela n'a pas été fait en début d'année scolaire) :**

- o Une attestation d'assurance **à jour**
- o Une attestation vaccinations **à jour** (photocopie du carnet de santé),
- o Le document Caf ou msa indiquant votre quotient familial,
- o La fiche sanitaire complétée et signée